

# Bulletin résidents-familles

## Dans ce numéro :

Mot de la directrice générale	1
L'application des mesures de prévention	1
Des employés stables	1
Arrivée d'un nouveau médecin	2
Tous les PAB à temps complet	2
Liens internet	2
Horaire des cliniques de dépistage	2



## Mot de la directrice générale



sanitaires ont permis la présence des familles auprès de leur proche malgré un niveau d'alerte rouge. Agissons donc afin que cette présence soit en tout point sécuritaire.

dans l'application rigoureuse des mesures. Nous croyons qu'ensemble, nous pourrions repousser le virus !

*Nathalie Morin*

*Directrice des soins infirmiers*

## Le dépistage systématique Un élément clé

Depuis cet été, nous nous préparions à cette deuxième vague de la pandémie dans laquelle nous sommes présentement. Nous avons donc revu et consolidé nos mesures de prévention des infections, allant même dans les plus petits détails. Le but étant de barrer la route à la COVID-19. Notre plan fonctionne bien et nous sommes satisfaits des résultats. Il faut mentionner que les tests de dépistage hebdomadaires mis en place dès le mois de juillet auprès du personnel sont un moyen puissant de prévenir et de contrôler la propagation du virus. Le dépistage systématique permet en effet d'identifier rapidement les personnes qui ne présentent aucun symptôme, mais qui sont porteuses du virus et peuvent transmettre la maladie. Nous appliquons alors les protocoles de la santé publique pour isoler ces personnes et les réintégrer au travail lorsqu'elles ne présentent plus de risque. Permettez-moi aujourd'hui de faire appel à nouveau à la collaboration des proches aidants et des familles pour vous inviter à utiliser nos cliniques de dépistage mises en place dans nos deux établissements. Vous êtes en effet très nombreux à effectuer des visites. Il s'agit en moyenne de 350 visites par semaine au CHSLD St-Georges et de 150 visites au Centre Le Royer. Nous sommes heureux de voir que les autorités

*Diane Gauthier*  
*Directrice générale par intérim*

## L'application des mesures de prévention, une priorité !

Dans cette lutte visant à barrer la route à la COVID-19, l'application rigoureuse des mesures de prévention des infections est essentielle. Les intervenants, les employés et les proches aidants se doivent de démontrer une rigueur exemplaire dans le port des équipements de protection tels que les uniformes, les blouses, les masques de procédures et les protections oculaires. L'attention à effectuer une hygiène des mains efficace et aux bons moments est aussi un élément clé pour briser la transmission du virus. Afin de promouvoir l'application rigoureuse de toutes ces mesures, plus de 75 employés et gestionnaires ont été formés afin d'agir comme champions en prévention et contrôle des infections. Les formations théoriques et pratiques d'une durée de six heures ont été données au cours des dernières semaines. Nous avons maintenant des champions sur toutes les unités de vie et sur tous les quarts de travail. Ces derniers accompagnent leurs collègues

## Des employés stables dans nos établissements

Sachant à quel point le virus de la COVID-19 est contagieux, la direction des ressources humaines s'est assurée d'éviter la mobilité de la main-d'œuvre entre les deux établissements du Groupe Roy Santé. De plus, des mesures ont été prises concernant les employés qui pourraient travailler dans deux établissements. Afin d'éviter que les employés du Groupe Roy Santé ne se déplacent dans d'autres établissements du réseau, des protocoles d'entente ont été établis avec les établissements partenaires pour s'assurer de la stabilité de la main d'œuvre. La direction des ressources humaines supporte aussi pleinement les gestionnaires cliniques non seulement dans l'application rigoureuse des mesures de prévention des infections, mais aussi dans toutes les interventions visant à prévenir la propagation du virus.

*Marie-France Goyette*

*Directrice des ressources humaines*

# Bulletin résidents-familles

## Arrivée d'un nouveau médecin au Centre Le Royer

Il nous fait plaisir d'annoncer la nomination de Dre Catherine Vasil qui se joint à l'équipe médicale du Groupe Roy Santé. Dre Vasil témoigne d'un intérêt marqué pour les soins de longue durée, elle succède à Dre Laferrière, microbiologiste, qui quitte le Centre Le Royer pour s'investir davantage dans son domaine d'expertise. Nous remercions sincèrement Dre Laferrière pour les bons soins apportés aux résidents et nous souhaitons la bienvenue à Dre Vasil qui assumera également la garde pour les deux établissements du Groupe Roy Santé.

**Diane Gauthier**  
*Directrice générale par intérim*

## Liens internet

Pour connaître la situation dans les CHSLD, il est possible de consulter le site web du ministère de la Santé et des Services sociaux au lien suivant :

[https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes\\_de\\_sante/covid-19/etat\\_situation\\_chsld.pdf?1603812230](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/etat_situation_chsld.pdf?1603812230)

Pour connaître les directives gouvernementales pour les proches aidants, il est possible de consulter le site Web du ministère de la Santé et des Services sociaux au lien suivant :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/covid-19/covid-19-directives-au-reseau-de-la-sante-et-des-services-sociaux/proches-aidants/>

## Tous les préposés aux bénéficiaires à temps complet

Au cours des derniers mois, le ministre de la Santé et des Services sociaux a effectué plusieurs annonces en lien avec les conditions de travail des préposés aux bénéficiaires, particulièrement en CHSLD. Depuis plusieurs semaines, le Groupe Roy Santé met tout en œuvre pour être à l'avant du peloton de ce changement historique dans les conditions de travail des préposés aux bénéficiaires. Ce changement vise assurément à reconnaître ces employés de cœur de la qualité des soins et des services aux résidents et aussi d'assurer l'attraction de nouveaux employés. D'une part, nous avons intégré jusqu'à maintenant treize préposés aux bénéficiaires issus du programme d'attestation d'études professionnelles, programme qui a été mis sur pied par le Premier ministre. Ces employés ont été accompagnés par nos précepteurs pour s'assurer de leur intégration dans nos équipes de travail et ce, progressivement depuis la mi-septembre 2020. D'autre part, nous avons déployé un vaste plan de titularisation des postes de préposés aux bénéficiaires afin que tous puissent bénéficier d'un poste à temps complet. Cette vaste manœuvre a été menée conjointement avec le syndicat qui a été un partenaire exceptionnel dans cette démarche. Nous avons revu l'ensemble de nos structures de postes en nous assurant, autant que faire se peut, de stabiliser les équipes de préposés aux bénéficiaires sur les unités de vie. La nouvelle structure de postes a débuté le 25 octobre 2020. Même si des ajustements sont encore requis, nous sommes fiers d'avoir effectué ce tour de roue historique et d'être parmi les premiers établissements de la

province à y être parvenu. La direction des ressources humaines travaille conjointement avec toute l'équipe de gestion pour assurer la disponibilité d'une main-d'œuvre suffisante, qualifiée, compétente et engagée afin d'assurer la qualité des soins et des services aux résidents.

**Marie-France Goyette**  
*Directrice des ressources humaines*

## Horaire des cliniques de dépistage COVID-19 ouvertes aux proches aidants

### Centre Le Royer :

- Mardi de 10h à 18h15
- Jeudi de 6h30 à 14h45
- Samedi de 6h30 à 14h45

### CHSLD St-Georges :

- Lundi et mercredi de 9h à 17h
- Mardi et jeudi de 6h à 14h
- Samedi, une fin de semaine sur deux en alternance, de 6h à 14h (débutant le 30 octobre 2020)
- Dimanche, une fin de semaine sur deux en alternance, de 10h à 18h (débutant le 30 octobre 2020)

Le commissaire local aux plaintes et à la qualité des services au Groupe Roy Santé est  
**M. Denis Chaput.**



Pour le rejoindre:

CHSLD St-Georges:

514 849-1357, poste 2555

Centre Le Royer:

514 493-9397, poste 3120